

17 novembre 2011, Postulat :

« Pour une politique énergétique responsable »

Le 25 mai 2011, le Conseil fédéral annonçait officiellement la sortie du nucléaire en Suisse. Si la proportion du nucléaire représente 13.5 % de l'électricité produite dans le monde, soit 2.4% de l'énergie totale utilisée, il n'en demeure pas moins que la Suisse est dans une proportion plus importante. Avec près de 40% d'origine nucléaire, ceci représente un défi majeur pour notre pays dans les 20 à 30 prochaines années sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables et la réduction de la consommation énergétique.



Pour le volet du CO₂, la consommation d'énergie totale de la Suisse regroupant l'ensemble des infrastructures et services (ménages, artisanat, industries, transports terrestres et aérien) représente env. 80% des énergies utilisées d'origines fossiles. La part des ménages et des transports est responsable à elle seule de plus de 70% des émissions à effets de serres. La perspective d'un approvisionnement énergétique entièrement renouvelable n'est probablement pas réaliste avant 2050 partant du principe qu'une évolution dans l'utilisation de nouvelles technologies plus écologiques devra s'accompagner d'un changement de mentalité dans notre mode de vie.

La catastrophe de Fukushima a démontré que les mesures à prendre ne reposent pas sur des convictions politiques mais plutôt sur la responsabilité de tous pour les générations futures.

Le 23 mars 2011, le Conseil fédéral décide de mettre à jour les perspectives énergétique 2035, datant de 2007, fondées sur le concept de la société à 2000 watts, centrées sur l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables et l'abandon progressif du nucléaire. La révision de la loi fédérale sur l'énergie (LEne) va donner une impulsion aux cantons pour orienter leur politique énergétique dans l'utilisation rationnelle de l'énergie, ainsi que le recours aux énergies renouvelables. Le projet de révision de la loi sur l'énergie de notre canton (LVLEne) démontre une forte volonté du conseil d'Etat d'atteindre les objectifs fixés en la matière par la Confédération.

Les villes et les communes jouent un rôle essentiel dans ce domaine, car elles remplissent une fonction importante d'exemple pour la population et l'économie. Elles sont par ailleurs responsables de leurs propres installations de production d'énergie ainsi que de l'application des prescriptions cantonales et du droit fédéral. Ceci explique pourquoi les communes sont impliquées dans le programme de SuisseEnergie et qu'elles bénéficient d'un accompagnement pour la mise en place de programmes et d'actions en rapport avec l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelable qui peuvent leurs valoir la distinction du label Cité de l'énergie.

Si nous devons saluer l'initiative prise par notre Municipalité en vue d'obtenir ce label, il n'en demeure pas moins que le plan d'action du programme énergétique communal actuel donne une perspective très restreinte des actions à réaliser (2008-2012), qui nécessite d'être étoffé au regard d'une ville qui continue à grandir et des importants projets immobiliers



prévus pour ces prochaines années.

Lors de son intervention au dernier Conseil, Mme Muriel Favez a signifié sa déception suite à la réponse donnée après plus d'une année par la Municipalité pour son postulat « Biogaz » datant de 2008, ce qui peut laisser perplexe quant au degré de priorité que nous donnons à ce type de projet ou encore le peu de vision que nous avons sur la stratégie de la gestion des déchets.

Il serait également important de mettre en corrélation les objectifs du PDRN liés aux actions de développement de la région, comme par exemple le projet de géothermie profonde, la gestion des déchets, la diminution globale des besoins et de la consommation énergétique ou encore, au niveau local, le développement du solaire thermique et photovoltaïque, les objectifs d'économies d'énergie, le développement des transports en commun, une flotte de véhicules plus écologique avec équipement de bornes électriques ou au gaz naturel carburant, l'assainissement des installations mazout mais aussi le développement du biogaz sans oublier le côté financier avec l'impact sur les coûts d'investissement.

Nous pouvons donc en conclure que nous naviguons aujourd'hui dans une certaine opacité qui ne permet pas au Conseil d'avoir une vision très claire des objectifs liés à la politique énergétique de notre commune. Il y va de notre responsabilité d'en faire une de nos priorités.

Au vu de ce qui est précité, je demande à la Municipalité de bien vouloir présenter à la commission énergie les points suivants, puis de les soumettre ensuite au Conseil pour approbation à savoir :

1. la politique énergétique* dans son ensemble avec une vision à court, moyen et long terme intégrant les thématiques précitées
2. les actions préconisées suite au rapport d'audit énergétique sur les bâtiments communaux
3. les investissements et subventions liés à la réalisation des actions

* Définition : la politique énergétique est la politique adoptée par une entité vis-à-vis de la gestion de l'énergie.

Je remercie d'avance le Conseil pour le soutien de ce postulat.

Au nom du groupe des Verts de Gland
Martial Cosandier, Conseiller communal